

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 19 novembre 2021

14 Présents – 19 votants

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ENSEMBLE SPORTIF ET SALLE ASSOCIATIVE

Entreprise Couleurs Safir : Avenant 1 lot 7 - peinture

Dans le cadre des travaux de l'ensemble sportif et salle associative, l'entreprise COULEURS SAFIR, titulaire du lot 7 – peinture - présente un avenant de travaux en plus-value pour le nettoyage des faïences des vestiaires 1, 2 et arbitre pour un montant de 240.00 € HT.

Cet avenant en plus-value de 240.00 € HT porte le montant du marché de base de l'entreprise COULEURS SAFIR de 3 927.25 € HT augmenté de l'avenant n°1 à 4 167.25 € HT.

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Entreprise MOISAN Carrelage : Avenant 3 lot 6 - revêtement de sols et faïence

Dans le cadre des travaux de l'ensemble sportif et salle associative, l'entreprise MOISAN CARRELAGE, titulaire du lot 6 – revêtement de sols et faïence - présente un avenant de travaux en plus-value pour pose d'un siphon de sol dans le local technique fourni par le plombier pour un montant de 80.00 € HT.

Cet avenant en plus-value de 80.00 € HT porte le montant du marché de base de l'entreprise MOISAN CARRELAGE de 33 459.00 € HT diminué de l'avenant n°1 (- 1 376.00 € HT délibération du 23/04/2021) diminué de l'avenant n°2 (- 1 057.00 € délibération du 22/10/2021) et augmenté de l'avenant n°3 à 31 106.00 € HT.

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Entreprise MOISAN Carrelage : Avenant 4 lot 6 - revêtement de sols et faïence

Dans le cadre des travaux de l'ensemble sportif et salle associative, l'entreprise MOISAN CARRELAGE, titulaire du lot 6 – revêtement de sols et faïence - présente un avenant de travaux en moins-value pour suppression SEL (étanchéité au sol) pour un montant de – 1 051.20 € HT.

Cet avenant en moins-value de 1 051.20 € HT porte le montant du marché de base de l'entreprise MOISAN CARRELAGE de 33 459.00 € HT diminué de l'avenant n°1 (- 1 376.00 € HT délibération du 23/04/2021) diminué de l'avenant n°2 (- 1 057.00 € délibération du 22/10/2021) augmenté de l'avenant n°3 (délibération du 19/11/2021) et diminué de l'avenant n°4 à 30 054.80 € HT.

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

MATERIELS TECHNIQUES – FINANCEMENT PST DEPARTEMENT

La mairie de MELRAND a souhaité se doter de matériels adaptés à l'entretien des différents espaces verts de la commune. 2 matériels ont retenu l'attention des élus (propositions d'avril et de septembre 2021) :

- **1 tondeuse autoportée Grillo coupe frontale FD900 4WD** : renouvellement d'un matériel acquis il y a 11 ans. Nouvelle tondeuse équipée d'un kit mulching qui est un complément aux techniques alternatives et à la réduction des déchets verts (pas de ramassage donc pas de déchets) : 22 850 € HT (reprise de l'ancienne pour 3 800 €),
- **1 tracteur Kubota L1501 avec chargeur et broyeur** : renouvellement d'un matériel vétuste très ancien, non adapté pour travailler en sécurité (acquis en 1996 par la commune mais dont la 1^{ère} immatriculation remonte à 1974). Nouveau tracteur équipé d'un broyeur pour l'entretien des espaces verts et d'un chargeur pour faciliter la manutention au niveau des travaux à effectuer : 41 666.67 € HT

Ces matériels polyvalents sont des achats raisonnés qui correspondent aux besoins techniques de la commune et aux méthodes de travail en constante évolution.

Ces matériels techniques peuvent bénéficier d'un financement du Département du Morbihan au titre du PST (30%) :

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant
Tondeuse autoportée Grillo coupe frontale FD900 4WD	22 850.00 €	Département – PST 30%	19 355.00 €
Tracteur Kubota L1501 avec chargeur et broyeur	41 666.67 €	Autofinancement MELRAND	45 161.67 €
TOTAL	64 516.67 €	TOTAL	64 516.67 €

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Approbation débat sur le rapport obligatoire des attributions de compensation

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant qu'une note de l'AMF précise que l'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10ème alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la date de publication de la loi de finances pour 2017, ce qui signifie que les EPCI ont jusqu'au 30 décembre 2021 pour établir, présenter et délibérer sur ce rapport.

Il s'agit d'un moment d'information entre l'EPCI et les communes membres sur leurs relations financières au regard des compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant le tableau d'évolution des attributions de compensation suivant :

Commune	AC réelle 2017	AC réelle 2018	AC réelle 2019	AC réelle 2020	AC provisoire 2021
Baud	309 378.00	153 213.36	210 077.60	201 995.12	193 912.65
Bieuzy	-305.00	-	-	-	-
Bignan	644 900.00	680 885.06	587 264.62	582 870.30	578 475.98
Billio	-3 717.00	-23 512.09	-30 881.99	-4 874.76	-42 760.48
Buléon	44 895.00	-969.07	2 347.28	1 425.22	503.16
Evellys	-617 881.60	-732 482.64	-836 901.06	-767 794.44	-813 808.20
Guéhenno	22 557.00	-25 831.96	-47 529.28	-49 053.45	-120 374.30
Guénin	-10 062.00	-68 923.00	-54 157.44	-56 504.22	-58 851.00
La Chapelle-Neuve	-239 740.75	-272 078.83	-322 107.83	-313 120.43	-336 433.20
Locminé	989 495.39	930 676.93	918 974.10	925 233.02	958 343.87
Melrand	139 176.00	101 102.91	139 750.66	136 886.29	134 021.91
Moréac	1 990 450.00	2 057 906.30	1 914 382.42	1 908 436.82	1 902 491.21
Moustoir-Ac	-303 587.52	-336 573.30	-418 883.08	-410 616.79	-398 429.68
Plumelec	59 216.00	51 864.56	-9 100.18	-13 444.48	-17 788.78
Pluméliau (-Bieuzy à c/ 2018)	28 812.00	16 549.84	70 070.60	63 090.28	56 109.96
Plumelin	-435 045.49	-412 288.33	-447 259.51	-491 767.66	-551 907.76
Saint-Allouestre	241 598.00	236 870.36	218 038.52	216 917.96	215 797.40
Saint-Barthélémy	-2 287.00	-21 602.42	-6 444.53	-8 636.16	-10 827.78
Saint-Jean Brévelay	366 072.00	320 340.14	284 997.40	281 259.67	277 521.95
TOTAL	3 223 923.03	2 655 147.82	2 172 638.30	2 202 302.29	1 965 996.91

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VENTE TRACTEUR MAC CORMIC

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de MELRAND avait fait l'acquisition du tracteur Mac Cormic en juillet 1996 pour les services techniques pour un montant de 2 286.74 €. La 1^{ère} mise en circulation de ce tracteur remonte au 25 janvier 1974.

Par délibération du 17 septembre 2021 l'assemblée avait validée par 16 voix pour et 1 abstention, la mise en vente de ce tracteur dans les conditions suivantes :

- Vente en l'état
- 1 000 €, à débattre
- Proposition écrite à adresser en mairie (par courrier ou par mail) au plus tard pour le 7 novembre 2021

- Affichage mairie, site internet, panneau d'infos, page Facebook de la commune
- Toute demande de précision sera à transmettre par mail : commune-de-melrand@wanadoo.fr, ou à déposer en mairie

Différentes propositions sont arrivées en mairie, Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'acquéreur de ce tracteur :

Réception proposition	Acquéreurs potentiels	Propositions
25/09/2021	DUMONT Mathieu - GUERN	500.00 €
27/09/2021	Gaec Le Layo – CREDIN	800.00 €
07/10/2021	HUET Jo – MELRAND	1 100.00 €
01/11/2021	MALARDE Jean-Luc – BUBRY	1 600.00 €

- Proposition de Mr LORCY et Mme PHILIPPE de Kerduic, mais retrait de l'offre car trouvé autre tracteur

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés : proposition de Mr Jean-Luc MALARDÉ retenue.**

BP ASSAINISSEMENT – DUREE D'AMORTISSEMENT

L'amortissement a pour objet de constater la dépréciation irréversible d'un élément d'actif, due à l'usure ou à l'obsolescence.

C'est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'amortissement apporte donc un correctif à l'appréciation qui pourrait se dégager de la seule lecture de la valeur des biens inscrite au bilan, qui correspond à leur coût historique. Pour une bonne information de l'assemblée délibérante et des tiers, le bilan doit donc faire apparaître les amortissements en déduction de la valeur d'origine, afin de dégager la valeur nette comptable des immobilisations. Cette opération est une condition essentielle de la sincérité des comptes, tant au niveau du bilan que du compte de résultat.

L'amortissement prend pour base le coût historique du bien. Il s'agit de la valeur d'acquisition ou de réalisation.

Sa durée est en principe fixée, pour chaque catégorie d'immobilisations, en fonction du temps prévisible d'utilisation.

Il suppose un suivi patrimonial régulier. L'arrêté du 12 août 1991 repris par l'instruction M4 comporte un barème indicatif des cadences d'amortissement, se fondant sur la durée de vie approximative des immobilisations, en fonction de leur nature et de leurs particularités.

Les cadences d'amortissement sont définies par l'assemblée délibérante par catégorie de biens, en se référant à ce barème, et en fonction de l'état des immobilisations à amortir, ainsi que des conditions spécifiques de leur réalisation.

Les immobilisations entrées dans l'inventaire du budget annexe assainissement (M49) à compter de 1990 ont fait l'objet d'amortissements à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante avec une durée variable de 3, 5, 9, 10 ou 50 ans en fonction du bien à amortir. Les immobilisations acquises à compter de 2015 font l'objet d'amortissements sur 10 ans à compter du 01/01/2016, excepté celle qui concernait le relevé bathymétrique des boues bassin 1 pour une durée de 5 ans.

Afin de conserver une gestion fluide et homogène des amortissements concernant les immobilisations du budget annexe assainissement sous nomenclature M49 il est donc proposé à l'assemblée de :

- Conserver les durées actuelles pour les immobilisations figurant déjà à l'inventaire et toujours en cours d'amortissement, soit 10 ans ou 50 ans en fonction des biens concernés
- Définir les durées suivantes pour les futurs travaux d'assainissement :
 - Travaux station d'épuration : 50 ans
 - Installations techniques station d'épuration : 10 ans
 - Travaux réseau EU : 50 ans
 - Branchements (créations, mises en conformité, extensions, raccordements, installations diverses) : 10 ans
 - Etudes, diagnostics – après intégration car suivis de travaux : 50 ans
 - Etudes, diagnostics non suivis de travaux : 10 ans

- Maintenir le principe de l'amortissement linéaire comme actuellement

- Maintenir la durée de l'amortissement des subventions sur la durée de l'amortissement des biens concernés

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

MORBIHAN ENERGIES

➤ Présentation par le Maire du rapport d'activité 2020.

Documents remis à chaque élu : données concession électrique 2020 de Melrand + synthèse 2020 borne de recharge.

QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (CUI-CAE du secteur non-marchand)

- **L'objectif :**

Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.

Un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Pour un CDD ou un CDI, d'une durée minimale de 6 mois renouvelable, dans la limite de 24 mois, un minimum hebdomadaire de 20h de travail.

La prise en charge serait de :

- 65% (contrat 20h/semaine) pour une personne de moins de 26 ans
- 80% (contrat 20h/semaine) pour une personne domiciliée en ZRR

Si les besoins s'avéraient être supérieurs à un temps de travail de 20h/semaine, la différence serait à la charge de la collectivité (prise en charge allant jusqu'à 30h/semaine pour publics – 26 ans ou habitant en ZRR).

- **Pour qui :**

Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif, sous réserve du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).

- **De quel type de contrat :**

Le PEC prend la forme d'un CDI ou d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois.

La durée de versement de l'aide financière varie en fonction de la durée du contrat de travail et de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les renouvellements ne sont ni prioritaires, ni automatiques. Ils sont subordonnés à l'évaluation des actions réalisées au cours du contrat, en vue de favoriser l'insertion durable du salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de minimum 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au Smic.

• **Contenu du poste :**

○ **Médiathèque (7h/semaine) :**

- Accueil du public : assurer des permanences et plus particulièrement celle du vendredi soir
- Participation à la préparation et à l'animation des accueils de classes
- Aide au rangement, au classement et à l'équipement des documents
- Remplacements ponctuels de la responsable

○ **Village de l'An Mil (7h/semaine) :**

- Soins aux animaux
- Apprentissage des contenus en vue des visites guidées et animations

○ **Ecole (3 x 2h/semaine scolaire) :**

- Aide au ménage le soir

• **Durée des contrats : 6 mois, éventuellement renouvelable en fonction des besoins**

• **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**

• **Rémunération : Smic**

Le conseil municipal :

- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes susmentionnées.
- Autorise le maire à engager les démarches que requiert ce recrutement et à signer les actes afférents
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

DECISION MODIFICATIVE BP PRINCIPAL

Ouverture des crédits dans le cadre de la création d'un contrat PEC.

Dépenses de fonctionnement :

- 64168 – autres emplois d'insertion : + 1 500 €
- 022 – dépenses imprévues : - 1 500 €

➤ **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

INFORMATIONS DIVERSES

Charles BOULOUARD :

- Mandat donné à Mr BOGEARD, professionnel de la vidéo notamment par drone, pour faire une vidéo de promotion et de communication qui sera présentée aux vœux.
- Taxe foncière des communes de Centre Morbihan Communauté, article de la Gazette :
 - La TF de MELRAND :
 - FB 2010 : 20.07 %
 - FB 2020 : 20.47%, soit une hausse de 0.40%
 - FNB 2010 : 46.72%
 - FNB 2020 : 47.67% soit une hausse de 0.92%

➤ Les hausses constatées viennent donc de la hausse des bases par l'Etat et non de la hausse des taux par la commune.

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

Thierry LE PODER :

- Accord de la Région pour une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour le Village de l'An Mil
- L'audit sur le fonctionnement des services avance
- Présentation des dossiers de demandes de subvention pour les futurs projets au CM du 17/12/21

Jean BOISTAY :

- Un peu de retard sur le chantier des vestiaires
- Démarrage des travaux de la pharmacie avec des surprises qui vont avec des travaux de rénovation. Mode de fondation des extensions à revoir.
- Point sur les travaux de voirie courant semaine prochaine avec le cabinet CEA
- Chapelle St Fiacre : fin des travaux statues, table de communion fin novembre / début décembre
- Containers du stade mis en place le 08/12/21

Marguerite ROGER :

- Commission scolaire + le CME réunis le 13/10
 - Présentation projet sapin de Noël sur la place
 - Préparation des décorations
 - 04/12 : décorations mises en place, illumination le soir
- Banque alimentaire :
 - Bleuenn, en remplacement au CCAS, a fait un mail aux membres du CCAS les sollicitant pour leur présence le jour de la collecte de façon à organiser un roulement
 - Un chariot de collecte sera à disposition à l'intérieur du Viveco dès le vendredi
- Fête d'halloween :
 - Réussite pour une 1^{ère}, défilé
 - Différents points à améliorer pour la prochaine fois
 - Environ 50 personnes entre les enfants et les ados (des parents s'étaient également joints aux enfants)

Jean-Marc LE SAUX :

- Spectacle Les Géantes du 24/10, super spectacle : 70 personnes dont 9 résidents de la Mapa

- Trail du 11/11 : Félicitations aux organisateurs, les participants viennent de partout et de loin pour certains. Super organisation, coureurs très contents du parcours (entre 750 et 800 participants)
- Village de l'An Mil : chantier participatif de torchis > petit démarrage mais à rééditer (4 personnes dont 2 venant du côté de Brest)
- 2^{ème} table ronde Tourisme future Baud Communauté :
 - De bonnes idées pour le futur
 - Présence de personnes de Cœur de Bretagne
 - Infos sur des aides pour l'archéologie (= Village de l'An Mil)
 - Train estival : environ 8 000 personnes transportées, remis en route durant les vacances de Noël. Il va falloir trouver une solution pour capter les personnes et les amener à visiter la commune.
 - Délocalisation de l'office du tourisme 1 fois/semaine sur le Village de l'An Mil
 - Réorganisation des guides, supports papier, site internet à revoir
- Marché de Noël :
 - Environ 30 exposants, beaucoup de nouveaux
 - Bar / casse-croûte tenu par l'Amicale Laïque
 - Planning de présence des élus à mettre en place pour le contrôle des visiteurs (pass-sanitaire, jauge d'accueil) > pour le moment 4 m²/personne, exposants compris, soit environ 230 personnes en même temps

Charles BOULOUARD pour Sarah GEGOUT :

- Préparation du magazine en cours, articles à transmettre rapidement
- Logo : l'agence de communication va retravailler le logo car propositions présentées trop éloignées du projet initial
- Début décembre préparation des vœux

Charles BOULOUARD pour Hervé JEGOUZO :

- Destruction de quelques nids de frelons asiatiques
- Campagne de prise de ragondins en cours

Ronan LE PALLEC :

- ERSR : nouvelles sessions programmées, à voir en fonction des dates et des lieux
- Commande groupée avec Pluméliau pour des radars pédagogiques : pas de nouvelle sur l'avancement de ce projet
 - Charles BOULOUARD : renfort des contrôles de gendarmerie, projet de réunions pédagogiques en mairie organisées de manière régulière

David CHEVREUX : commission environnement de CMC le 25/11 mais indisponible

Charles BOULOUARD : réunion de la Melrandaise, Jean-Claude PERRON élu président

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal :**
 - **Vendredi 03 décembre 2021 – 20h salle du CM de la mairie (séance consacrée à l'intercommunalité)**
 - **Vendredi 17 décembre 2021 – 20h salle du CM de la mairie**
- Commission communication : **lundi 22 novembre – 18h30** salle du CM
- Préparation marché de Noël : **lundi 22 novembre – 20h** salle du CM
- Préparation calendrier des fêtes 2022 : **vendredi 26 novembre – 20h** salle du CM
- Réception des nouveaux habitants le **vendredi 26 novembre à 18h30** à la salle polyvalente
- Vœux au personnel le **jeudi 16 décembre à 19h** salle polyvalente (agents de la commune et conjoints ; autre date à programmer pour les agents du CCAS)
- **Jeudi 23 décembre 2021 : 1^{er} conseil communautaire de Baud Communauté - 18h à BAUD salle du Scaouët (désignation de l'exécutif et des délégations)**
- Vœux de la municipalité à la population : **vendredi 7 janvier 2022 – 19h** salle polyvalente (sous réserve de la réglementation sanitaire en vigueur)

MANIFESTATIONS PROGRAMMEES – Annulations / modifications

Novembre :

- 20 : Repas à emporter école privée à la salle polyvalente
- 26 : Soirée musicale au Local
- 27 : Fest-Noz Trad - « Bugalé Melrand »
- 27 : Collecte denrées Banque Alimentaire devant Viveco – 9h-12h

Décembre :

- 03 et 04 : Opération Téléthon
- 04 : En soirée, illumination du sapin de Noël du conseil municipal des enfants - centre bourg
- 05 : Marché de Noël
- 11 : Théâtre Melrand Arts Vivants
- ~~17 : Arbre de Noël école privée~~
- 18 et 19 : Ventes de galettes de pommes de terre par l'école Notre Dame du Guelhouit
- 19 : Père Noël des commerçants sur la place
- 26 : Spectacle Enfants au Local des Bugalé